



PREFECTURE

RODEZ, le 12 octobre 2018

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCE RÉCOLTE - Campagne 2018

Les exploitants qui ont demandé à bénéficier de l'aide à l'assurance récolte lors du dépôt du dossier PAC 2018, doivent retourner à la DDT le formulaire de déclaration de contrat multirisque climatique sur récolte (CERFA N° 14099*08) transmis par leur assureur le 30 novembre 2018 au plus tard après l'avoir daté et signé.

Pour bénéficier de l'aide, il faut :

- Avoir fait la demande d'aide, avant le 15 mai 2018, dans le formulaire de demande d'aide du dossier PAC (case à cocher)
- Avoir acquitté la totalité de la prime d'assurance afférente au contrat au 31 octobre 2018
- Avoir transmis à l'administration le CERFA 14099*08 le 30 novembre 2018 au plus tard (date de réception en DDT). Ce formulaire de déclaration de contrat pré-rempli vous est envoyé par votre compagnie d'assurance.

Il vous appartient de vérifier la conformité des informations y figurant et de le dater et signer avant de le transmettre à l'administration.

Il est impératif que vous procédiez à la vérification de la cohérence des surfaces assurées avec celles de votre déclaration PAC. Si les surfaces ne sont pas cohérentes, vous devez signaler l'erreur à votre assureur et lui adresser l'édition générée par Telepac sur le «Récapitulatif des assolements» 2018. Ce document est accessible dans l'espace "données et documents / campagne 2018" de votre compte Télépac.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DDT, les lundis et mardis, de 14h00 à 16h30 au 05.65.73.51.61 - choix 1

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*

